

ENJEU A – AMELIORER LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES DANS L'OBJECTIF D'ATTEINDRE LE BON ETAT DES EAUX

3 OBJECTIFS – 22 DISPOSITIONS

CONSTAT

La Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) fixe l'atteinte du bon état des eaux pour 2015. Sur le territoire du SAGE, 44 masses d'eau* (ME) ont été référencées DCE. L'état de ces masses d'eau est évalué soit de façon directe (points de mesures sur 4 ME) ou de façon indirecte (en fonction des caractéristiques physiques, écologiques et des pressions d'usages exercées).

Sur les 44 masses d'eau, 20% sont en état médiocre ou moyen, devant retrouver un Bon état en 2015, 2021 ou 2027.

OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance de la qualité des masses d'eau, renforcer les suivis, mieux connaître les pressions (Objectif A1),
- Maîtriser les flux vers le bassin d'Arcachon (objectif A2),
- Mieux gérer les rejets (Objectif A3).

ACTIONS DEJA ENGAGEES

- ❖ Usage des phytosanitaires par les collectivités,
- ❖ Zone vulnérable nitrates avec son programme d'action,
- ❖ Collecte des déchets de soins à risque infectieux,
- ❖ Absence de rejet direct des nouvelles stations d'épuration (La Barp, Salles, Belin-Beliet, Mios),
- ❖ Formation et accompagnement des projets et structures touristiques pour les économies d'eau,
- ❖ Etude BRGM sur les nappes plio-quaternaires.

CONSTAT

Les débits moyens de la Leyre ont sensiblement diminué (de 8% à 10% selon les cours d'eau).

La première étude globale sur la nappe Plio-quaternaire (1^{ère} nappe que l'on trouve jusqu'à 100 m de profondeur), sur l'ensemble du triangle des Landes de Gascogne a permis :

- de mieux connaître la succession des couches géologiques,
- d'évaluer la capacité de ces formations
- d'approcher les relations avec les autres nappes plus profondes.

Cependant, pour le territoire du SAGE "Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés", elle n'a permis d'approcher en détail les relations nappes / cours d'eau et nappes / prélèvements.

OBJECTIFS

- Comprendre le fonctionnement et les relations entre les nappes et les cours d'eau/fossés mais également avec les zones humides (Objectif B1),
- Promouvoir les économies d'eau (Objectif B2),
- Maintenir les niveaux des nappes et des zones humides par une gestion différente des eaux de drainage (Objectif B4) et des eaux pluviales (Objectif B3),
- Prévenir les risques d'inondation en particulier sur les zones littorales (Objectif B5).

ENJEU B – ASSURER UNE GESTION HYDRAULIQUE SATISFAISANTE POUR LES MILIEUX AQUATIQUES, LES NAPPES PLIOQUATERNAIRES ET LES USAGES

5 OBJECTIFS – 16 DISPOSITIONS

ENJEU C – ASSURER UNE GESTION RAISONNEE DES RESEAUX SUPERFICIELS POUR LE MAINTIEN DE L'EQUILIBRE BIOLOGIQUE, PHYSIQUE ET HYDROMORPHOLOGIQUE – 4 OBJECTIFS – 13 DISPOSITIONS

CONSTAT

La bonne gestion des réseaux superficiels (cours d'eau, fossés) peut affecter de façon positive l'état des masses d'eau.

Des pratiques sont déjà en place depuis plusieurs années par des acteurs différents (syndicat de bassin versant, PNR, forestiers, agriculteurs, démarche Natura 2000),

OBJECTIFS

- Mettre en place des maîtrises d'ouvrage pour connaître et gérer les réseaux superficiels (Objectif C1),
- Gérer les cours d'eau et les fossés selon des principes de gestion partagés par les acteurs et usagers et adaptés au territoire et à ses usages, (Objectif C2),
- Limiter le transport de sable (Objectif C3),
- Améliorer les fonctionnalités des milieux aquatiques pour les espèces piscicoles (Objectif C4).

ACTIONS DEJA ENGAGEES

- ❖ Etude diagnostic sur la Leyre, sur certains cours d'eau côtiers (Passaduy, Milieu, Ayguemorte, Pontails),
- ❖ Entretien des cours d'eau et des fossés post tempêtes, ouverture annuelle de la Leyre pour les usagers,
- ❖ Edition du guide du riverain,
- ❖ Etude sur les poissons migrateurs,
- ❖ Inventaire des lagunes,
- ❖ Discussion sur l'aménagement des accès à l'eau,
- ❖ Préservation de 16 hectares de zones humides prioritaires (ex zones vertes) dans les projets.

CONSTAT

Le territoire du SAGE est riche d'habitats naturels souvent patrimoniaux qu'il convient de préserver et valoriser mais également de faire connaître.

Le Delta, interface avec le bassin d'Arcachon vient d'être classé zone RAMSAR pour ses zones humides.

OBJECTIFS

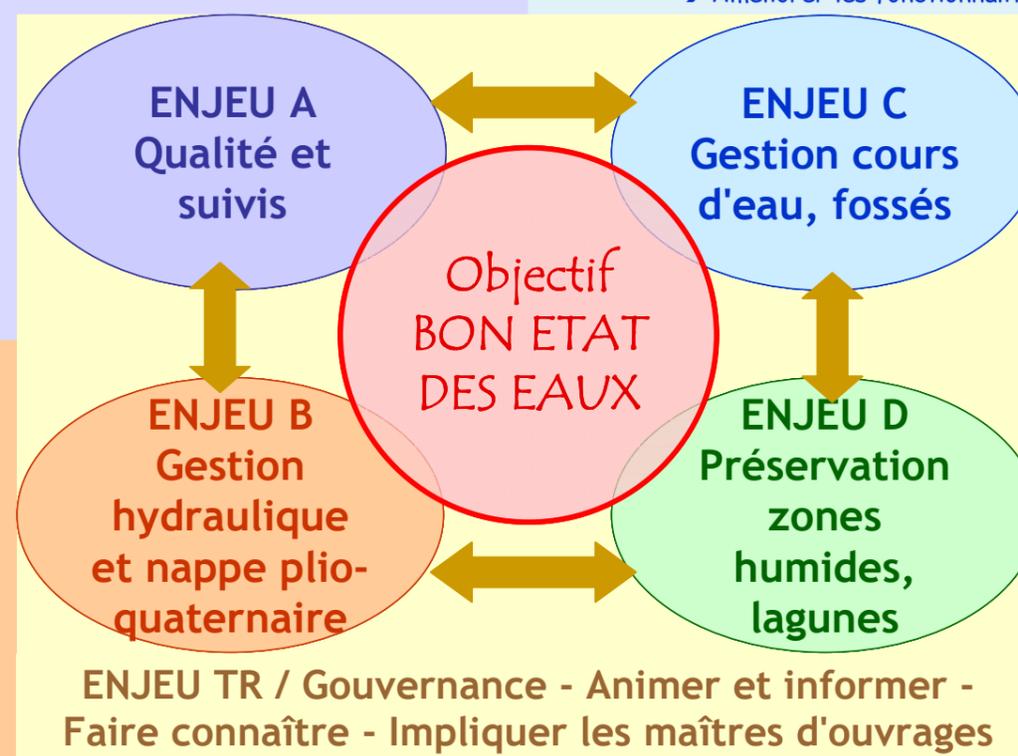
- Conserver et restaurer les zones humides (Objectif D1), y compris sur les lagunes emblématiques des Landes de Gascogne (Objectif D2), sur les plans d'eau (Objectif D3), sur les landes humides (Objectif D5),
- Maîtriser les activités de pleine nature en zones humides (Objectif D4),
- Avoir une approche globale du delta prenant en compte les domaines endigués mais également les autres zones humides non endiguées du delta (Objectif D6).

EN LIEN AVEC LES 2 REGLES DU REGLEMENT DU PROJET DE SAGE REVISE

Sur la préservation des zones humides prioritaires (REGLE 1) et les mesures compensatoires (REGLE 2)

ENJEU D – PRESERVER ET GERER LES ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE POUR RENFORCER LEUR ROLE FONCTIONNEL ET PATRIMONIAL

6 OBJECTIFS – 23 DISPOSITIONS



ENJEU TR – METTRE EN ŒUVRE LE SAGE ET CONFORTER LA GOUVERNANCE SUR L'EAU – 4 OBJECTIFS – 14 DISPOSITIONS

CONSTAT

L'élaboration d'un SAGE par la Commission Locale de l'Eau a permis d'échanger et de partager sur un sujet commun : la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Demain, la mise en œuvre du SAGE est l'affaire de tous, élus, usagers et habitants. Chacun à son niveau, par ses pratiques peut intervenir pour préserver cette ressource et maintenir des milieux aquatiques de qualité.

Pour que la Commission Locale de l'Eau puisse garder une vigilance dans l'application des dispositions du SAGE, elle doit pouvoir s'appuyer sur une cellule d'animation pour animer la démarche auprès de la CLE, participer à l'application du SAGE dans les projets locaux et les démarches territoriales, informer tous les acteurs sur le SAGE.

OBJECTIFS

- Permettre une animation de territoire autour du SAGE et de sa Commission Locale de l'Eau (Objectif TR1) ?
- Informer le territoire sur le SAGE, puis sur les actions réalisées (Objectif TR2),
- Partager les données et les informations organisées sur un territoire cohérent : Pôle ressource et plate forme d'échange avec tous les acteurs du territoire (Objectif TR3).

ACTIONS DEJA ENGAGEES depuis 2008, date d'approbation du SAGE

- ❖ 200 dossiers soumis à la CLE, dont 21 pour avis,
- ❖ La participation à plusieurs démarches territoriales et transversales : Guide Eau et urbanisme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, PN Marin, SCOT bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre, Comité de consultation pour la gestion de certains domaines endigués, Commission Locale d'information sur la qualité des eaux du bassin d'Arcachon, sur la décharge d'Audenge, autres SAGE limitrophes (Ciron, Lacs médocains), SDAGE Adour-Garonne, Réseau REPAR sur les pesticides du bassin d'Arcachon, Zone Vulnérable Nitrates, Agenda 21 du Pays Bassin d'Arcachon, Plan départemental sur les zones humides,...
- ❖ La réalisation de la révision du SAGE avec une trentaine de réunions,
- ❖ Actions de formation (Institut EGID, ENITA,...).

REUNIONS PUBLIQUES

Dans le cadre de la mise en enquête publique, la Commission Locale de l'Eau organise des **réunions publiques** pour informer et débattre du projet de SAGE révisé. Réparties sur l'ensemble du territoire, ces réunions s'adressent à tous les acteurs et habitants du territoire, permettant à chacun, en fonction du lieu et de la date, de participer à l'une d'elles. Elles se tiendront de **18h30 à 20h** entre le 6 et le 14 septembre 2012 dans les communes suivantes :

- **Judi 6/09** à la Caravelle à **MARCHEPRIME**
- **Mardi 11/09** à la salle des fêtes de **COMMENSACQ**,
- **Vendredi 7/09** à la salle des fêtes d'**HOSTENS**,
- **Judi 13/09** au Foyer de **LUXEY**.

CONTACT CELLULE ANIMATION

Monsieur Serge BAUDY, président de la CLE, maire de Marcheprime
Mme Cathy NAVROT, animatrice

Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le Président de la Commission Locale de l'Eau

Par courrier : Maison du Parc, 33 route de Bayonne, 33830 BELIN-BELIET

Par téléphone : 05.57.71.99.99.

Par courriel : sage-leyre@parc-landes-de-gascogne.fr

S.A.G.E. SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX SAGE "LEYRE, COURS D'EAU COTIERS ET MILIEUX ASSOCIES" SYNTHESE DU PROJET DE SAGE REVISE

DEFINITION D'UN SAGE

Préservation et gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques tout en permettant la pratique des usages

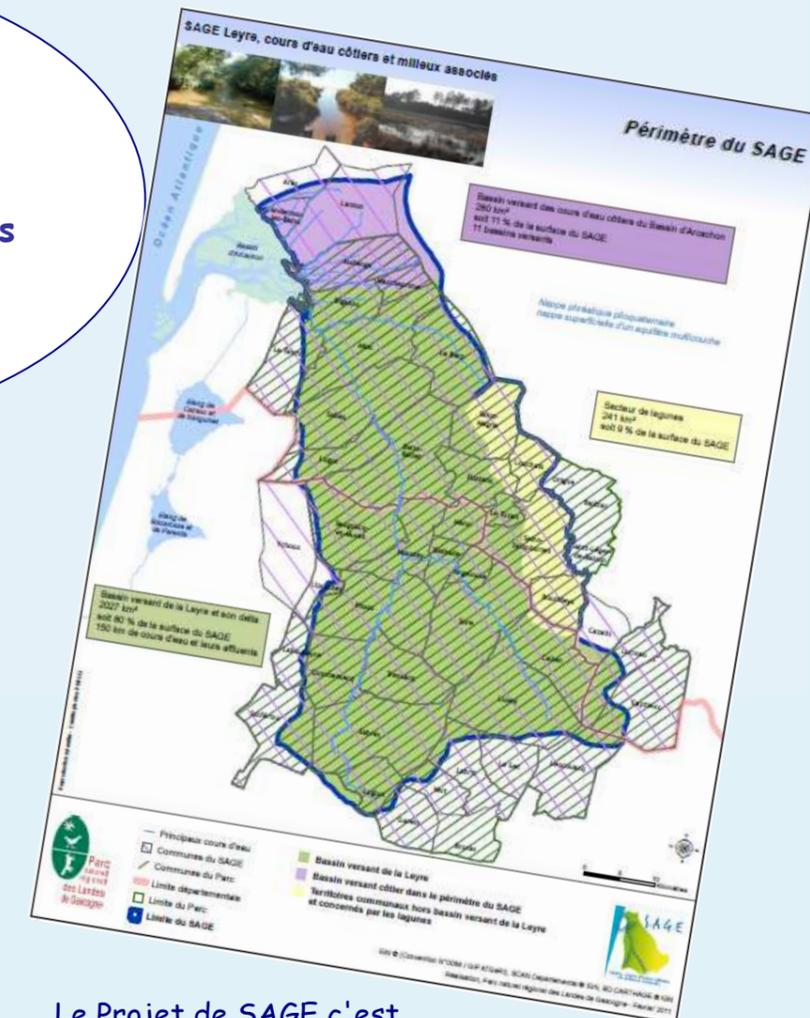
UNE COMMISSION LOCALE DE L'EAU DE 58 MEMBRES

- Assemblée délibérante et indépendante
- Composée de représentants des élus, des usagers et de l'Etat
- Chargée de l'élaboration puis de la mise en œuvre du SAGE

La Commission Locale de l'Eau a souhaité poursuivre l'élaboration et la révision du SAGE sur une dynamique d'échange et de partage permanent au sein de la CLE et avec l'ensemble des acteurs institutionnels, socioéconomiques et locaux du territoire.

En un an de révision, c'est une trentaine de réunions, rencontres, séances publiques, qui a permis d'aboutir au projet de SAGE révisé soumis à enquête publique.

| | | |
|------|---|---------------|
| 2000 | Emergence | MISE EN ŒUVRE |
| 2001 | Arrêté de périmètre | |
| 2002 | Composition de la CLE | |
| 2006 | Validation projet SAGE par la CLE | |
| 2008 | Approbation par le Préfet Renouvellement CLE | |
| 2011 | Validation projet SAGE révisé par la CLE | |
| 2012 | Enquête publique Approbation par le Préfet | |



Le Projet de SAGE c'est

- Un rapport de présentation,
- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et son règlement,
- Le rapport environnemental.

Le PAGD présente

- 4 enjeux thématiques (A, B, C et D) et 1 enjeu transversal (TR) qui sont les grandes orientations du projet,
- 22 objectifs qui sont les priorités et les buts à atteindre,
- 88 dispositions correspondant à ce qu'il faudra faire, appliquer pour atteindre les objectifs, associées aux 2 règles.



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Aquitaine avec le Fonds européen de développement régional (FEDER).

